FICHE DE PROPOSITION de la maitrise d'œuvre pour le PROJET DE MARCHÉ

1. PORTEUR DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE : **DRAAF AUVERGNE-RHONE-ALPES**.....
NOM – PRENOM (Contact) : **ANTOINE SUREAU**.....
MAIL – TEL : antoine.sureau@puy-de-dome.gouv.fr Tel : 04 43 36 03 13

2. OBJET

NATURE DES TRAVAUX :

☐ Bâtiment en construction neuve
☒ Bâtiment en réutilisation ou réhabilitation
☐ Infrastructure en construction neuve
☐ Infrastructure en réutilisation ou réhabilitation

INTITULE :

Isolation par l'extérieur du bâtiment DRAAF / DDT – 16 rue Aimé Rudel, 63370 Lempdes

3. BUDGET

Montant de l'opération HT : *estimé travaux en phase PRO : 227 000 €HT (Valeur mai 2025)*

4. ALLOTISSEMENT / ESTIMATION

(Article L. 2113-10 du Code de la Commande Publique : les marchés publics sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Lorsqu'un acheteur décide de ne pas allotir un marché public, il motive son choix)

☐ 1 Seul lot (Justification :)
☒ Plusieurs lots :

LOT N°	Description	Estimation € HT ~~APS/APD~~/PRO/~~DCE~~ *(Valeur Mai 2025)*	Estimation € HT ~~APS/APD~~/PRO/~~DCE~~ *(Valeur actuelle juin 26 : Coef : mars 26 : 135,9 / mai 25 : 132,9 = 1,02257*)
(0)	CCTP COMMUN	-	-
1	DÉSAMIANTAGE / MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS & MÉTALLIQUE / OCCULTATION	178 500,00 €	182 528,75 €
2	ITE	48 500,00 €	49 594,65 €
	TOTAL TRAVAUX € HT	227 000,00 €HT	232 123,40 €HT

Lot principal : Lot 01 : DÉSAMIANTAGE / MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS & MÉTALLIQUE / OCCULTATION

5. TRANCHES OPTIONNELLES

(Article R2113-4 du Code de la commande publique)

☐ OUI ☒ NON

Précisez :
TO1 : ……
TO2 : ……

6. VARIANTES

VARIANTES (A L'INITIATIVE DU CANDIDAT)

L'acheteur autorise la présentation de variantes à l'initiative du candidat (Article R2151-8 du CCP)

☒ NON ☐ OUI : Précisez les exigences minimales et conditions de présentation *(Article R2151-10)*

.....

.....

VARIANTES EXIGEES (A L'INITIATIVE DE L'ACHETEUR)

L'acheteur exige la présentation de variantes (PSE-OPTION prestations supplémentaires éventuelles / Prestations alternative) (Article R2151-9 du CCP)

☒ NON ☐ OUI : Précisez les exigences minimales et conditions de présentation *(Article R2151-10)*

.....

ESTIMATION VARIANTE :

☐ **PSE – IMPOSEE** (option technique définie et qui doit être décidée au stade de la notification)

☐ **PSE – NON IMPOSEE** (doit être justifiée et être non significative – option technique qui n'est pas définie et ne peut être décidée au stade de la notification => clause de réexamen)

.....

☐ **VARIANTE EXIGEE** (solution alternative qui doit être décidée au stade de la notification)

.....

***Pour les options supplémentaires* : les DPGF doivent indiquer la notion de PSE (prestations supplémentaires éventuelles). Elles peuvent être IMPOSEES ou NON IMPOSEES**

**NOTA BENE : Anciennement les textes utilisaient la notion d'« option » puis de « prestation supplémentaire éventuelle », désormais remplacée depuis le Code de la Commande Publique par celle de variantes imposées.*

7. DUREE DU MARCHE OU CALENDRIER EXECUTION

Durée d'exécution : 5,5 mois (compris période de préparation de chantier)
Préparation chantier : 7 semaines
Identique pour tous les lots : ☒ oui ☐ non *(Voir planning prévisionnel fourni dans DCE)*

8. PROCEDURE

Pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice

☐ HF – Hors formalisme (Montant > 5 K€ et < 40 K€)
☒ MAPA TRAVAUX
☐ PROCEDURE FORMALISEE (Montant HT marché > 5.404 K€ - TRX)

Procédure formalisée envisagée

☐ APPEL D'OFFRES
☐ DIALOGUE COMPETITIF
☐ PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION

9. TYPE DE MARCHE

☒ **TRAVAUX**

10. FORME MARCHE

☒ MARCHE ORDINAIRE (Forfaitaire)
☐ ACCORD CADRE : ☐ A MARCHE SUBSEQUENT ☐ A BON DE COMMANDE
☐ MONO ATTRIBUTAIRE ☐ MULTI ATTRIBUTAIRE

11. FORME DU PRIX

☒ PRIX FORFAITAIRES
☐ PRIX UNITAIRES
☐ PRIX MIXTES (FORFAITAIRE et UNITAIRES)
☒ DQE (DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF)

VARIATION DES PRIX

☐ FERMES - ACTUALISABLES
☒ REVISION DES PRIX
Notification du marché valant OS de démarrage (préparation + travaux) : en même temps au début de l'opération. Notifié par le Pouvoir Adjudicateur via la PLACE

12. INDICES – EXIGENCES MINIMALES PAR LOT

Lot	*Libellé*	*Indices*	*QUALIBAT (qualif minimales exigées) ou référence chantier équivalente*
1	**DÉSAMIANTAGE / MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS & MÉTALLIQUE / OCCULTATION**	**BT 19b**	
2	**ITE**	**BT 52**	

13. CRITERES ENVISAGES

(Article R2152-7 du code de la commande publique)
PRIX - Pondération en % : **40%**
VALEUR TECHNIQUE - Pondération en % : **60%**
☒ Moyens humains dédiés :
☒ Moyens techniques dédiés :
☒ Méthodologie :
☐ Qualité fonctionnelle :
☐ Qualité autre (esthétique, ergonomique…) :
☐ Caractère innovant :
☐ Autre :
AUTRE - Pondération en % :
☒ Délai : (amélioration du planning prévisionnel)
☒ Protection environnement :
☐ RSE :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	**40.00**
2- Valeur technique appréciée et décomposée avec les sous-critères suivants :	**50.00**
Sous-critère n°1 : ***Moyens humains et matériels de l'entreprise affectés au chantier :*** - Moyens humains - Liste des personnels mis à disposition pour étudier, encadrer et exécuter les travaux, pour le présent chantier (CV, expériences, formations, compétences, etc.). Les personnels mentionnés devront être ceux effectivement mis en place. En cas de remplacement, les remplaçants devront pouvoir justifier d'expériences et de compétences à minima équivalentes. - Moyens matériels - Liste des matériels et matériaux, véhicules, outillages mis à dispositions pour la prestation, pour le présent chantier. - Organisation - Moyens mis en œuvre lors des périodes de fortes activités en cas de difficultés d'exécution (retards éventuels, etc.)	*10.00*
Sous-critère n°2 : ***Phasage des travaux avec enchaînement des tâches et optimisation éventuelle.*** Un sous détail des délais par tâches est souhaité.	*10.00*
Sous-critère n°3 : **Méthodologie et adéquation des processus de l'entreprise avec les travaux à réaliser** - Un programme d'exécution des ouvrages propre à chaque lot, indiquant de façon sommaire les méthodologies employées pour l'exécution des travaux : préparation du chantier, dispositions pour la livraison et le stockage de matériaux sur le chantier, moyen de levage, organisation générale et méthodes d'intervention pendant le chantier, organisation et réactivité de l'entreprise, prise en compte d'une intervention dans un site occupé en activité. - Fiches techniques de matériaux et matériels mis en œuvre sur chantier (documentations, notices techniques, PV...)	*30.00*
3- Développement durable et Sécurité : Garanties apportées pour le respect des dispositions environnementales et sécuritaires : organisation de la vie de chantier du point de vue hygiène et sécurité, tri et gestion des déchets...	**10.00**

14. AUTRES MODALITES DE LA PROCEDURE

VISITE DE SITE

☐ NON ☒ OUI – A préciser : **A rendre obligatoire pour les lots :**

1	DÉSAMIANTAGE / MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS & MÉTALLIQUE / OCCULTATION
2	ITE

- Visite Collective ou individuelle **: A définir avec la maitrise d'ouvrage. Il s'agit surtout de pouvoir accompagner les entreprises, pour leur ouvrir les quelques locaux.**

Il sera répondu aux questions écrites seulement, via la plateforme PLACE.

- Dates **: prévoir 2 dates de visites à minima, avec la dernière date à environ 1 semaine avant la remise des offres.**

- Contact **: à voir avec la maitrise d'ouvrage**

ECHANTILLONS

☐ OUI – A préciser : ☒ NON

NEGOCIATIONS

☐ NON ☒ OUI, si nécessaire

Se laisser la possibilité de négocier avec les 3 meilleurs offres pour chaque lot.

15. ACHAT RESPONSABLE

Considération(s) sociale(s) :

☒ NON (A confirmer par le client)

☐ OUI – A préciser :

- ☐ Le marché public comprend une clause sociale comme condition d'exécution
- ☐ Le marché public comprend une clause sociale comme spécification technique (ou exigence fonctionnelle)
- ☐ Le marché public comprend un critère social comme critère d'attribution du marché
- ☐ Le marché public est réservé à des :
 - ☐ Entreprises adaptées (EA), établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou structures équivalentes
 - ☐ Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou structures équivalentes
 - ☐ Entreprises de l'économie sociale et solidaire (EESS) ou structures équivalentes
- ☐ Marché public dont l'objet est l'insertion

Considération(s) environnementale(s) :

☒ NON

☐ OUI – A préciser :

- ☐ Le marché public comprend une ou des clause(s) environnementale(s) comme spécification technique (ou exigences fonctionnelles)
- ☐ Le marché public comprend une ou des clause(s) environnementale(s) comme condition d'exécution
- ☐ Le marché public comprend un ou des critère(s) environnemental(aux) comme critère d'attribution du marché.

16. INTERVENANTS

Conduite d'opération

☐ NON ☒ OUI : Précisez : Préfecture du Puy-de-Dôme (M. Antoine SUREAU)

Maîtrise d'œuvre

☐ NON ☒ OUI : Précisez

La maîtrise d'œuvre est assurée par *(indiquer les noms et coordonnées de l'ensemble des membres du groupement)* :

ARCHITECTE MANDATAIRE:

AMC2 ARCHITECTES

13 Avenue Joseph Claussat - 63400 CHAMALIÈRES,

Tel : 04 73 70 10 06 - Mail : amc2architectes@gmail.com

Le type de missions assuré par la MOE est la suivante :

Missions de base loi MOP + missions complémentaires OPC (pas de mission d'EXE ni de synthèse)

.....

Contrôle technique

☐ NON ☒ OUI : Précisez / Raison sociale + coordonnées

SOCOTEC CONSTRUCTION

119 Avenue Léonard de Vinci La Pardieu – 63000 CLERMONT-FD,
Tel : 06 09 85 64 37 - Mail : maria.cluzel@socotec.com / Fabrice.MOULY@socotec.com

Sécurité et protection de la santé des travailleurs

☐ NON ☒ OUI : Précisez / Raison sociale + coordonnées

QUALICONSULT SECURITÉ

Agence de Clermont-Ferrand – Centre d'Affaire du Zénith – 38 rue de Sarlième – 63000 COURNON D'AUVERGNE,
Tel : 04 69 61 40 45 - Mail : Clermont-ferrand.qc@qualiconsult.fr

SSI

☒ NON ☐ OUI : Précisez / Raison sociale + coordonnées

Autres – Assurances Dommages Ouvrages (DO) / Tous Risques Chantier (TRC) :

☐ NON ☐ OUI : à chiffrer

A définir par le maitre d'ouvrage, selon la réglementation en vigueur.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

☞ ***Dépenses d'investissement et d'entretien***

☐ NON

☒ OUI : voir liste de ces dépenses (lot 00)

(ex : Exécution des voies d'accès provisoires et des branchements provisoires d'eau et d'électricité / Obligation de laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux concernant le lot / Evacuation des déblais liés au lot jusqu'aux lieux de stockage selon le PIC / Nettoyage, réparation et remise en état par le titulaire du lot des installations salies ou détériorées par d'autres lots

.....

☞ ***Dépenses diverses sur compte prorata***

☐ NON

☒ OUI : voir liste de ces dépenses (lot 00)

Consommation d'eau, d'électricité et de téléphone / Frais de remise en état de la voirie et des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone détériorés ou détournés, lorsqu'il y a impossibilité
Frais de nettoyage, réparation et remplacement des fournitures et matériels détériorés ou détournés, lorsque l'auteur des dégradations et des détournements est inconnu ou lorsque la responsabilité de l'auteur, insolvable, n'est pas couverte par un tiers…

.....

☞ ***Intempéries visées par une disposition réglementaire application des disposition réglementaires article 18.2.3 al 1 et 2 du CCAG travaux***

Selon CCAG travaux

.....

☞ ***Plan d'assurance qualité : un PAQ détaillant la méthodologie et la traçabilité des matériaux utilisés pour l'exécution du chantier est-il fourni ?***

☒ NON ☐ OUI : *Préciser + fournir doc*

.....

☞ ***Gestion des déchets de chantier***

☒ OUI précisée aux CCTP, (dont CCTP 00 Généralités) et/ou PIC + PGC

☐ OUI : *Préciser*

☞ ***Repliement des installations de chantier et remise en état des lieux***

☒ OUI précisée aux CCTP, (dont CCTP 00 Généralités) et/ou PIC + PGC

☐ NON :

☞ ***Réception partielle et prise de possession anticipée***

☒ NON ☐ OUI :

☞ ***Réception du chantier***

☒ Globale ☒ Par lot

Chaque lot est chargé d'avertir de l'achèvement de ses travaux

☞ ***Montant pénalité en cas de non remise des DOE***

☐ NON ☒ OUI : **150 € par jour calendaire**

☞ ***Pénalités de retard***

Type de pénalité	***Montant de la pénalité***
Retard (>30min) ou d'absence aux réunions de chantier, non excusé après de la MOE 48 H avant le rendez-vous de chantier. Le maitre d'œuvre (MOE) pourra se réserver le droit de refuser une demande d'absence excusée.	*150 Euros par réunion*
Retard dans la remise des documents avant exécution (y compris PPSPS)	*150 € /jour calendaire*
Retard dans la remise des documents après exécution	*150 € /jour calendaire*
Retard dans le repliement des installations de chantier	*300 € / jour calendaire*
Retard dans l'exécution des travaux, sur simple constat de la maitrise d'œuvre.	*1/500ème du montant du marché / jour calendaire avec un minimum de 300 € / jour calendaire*
Retard levée des réserves	*300€ / jour calendaire*
Retard pour remise DOE	*150 € / jour calendaire*

Plafonnement des pénalités : A définir par le maitre d'ouvrage.

☞ ***Autres pénalités envisagées***

Type de pénalité	***Montant de la pénalité***
Défaut de nettoyage dans l'emprise des zones d'intervention (intérieur/extérieur)	*150 € / jour calendaire*
Dépôt sauvage ou enfouissement de déchets (dont déchets amiantés qui doivent faire l'objet de Bordereaux adaptés)	*1 000 € / infraction*
Pénalités en cas de non-respect des engagements stipulés dans le mémoire technique.	*300 € / jour calendaire*
Pénalité pour intervention d'un sous-traitant non déclaré et non approuvé	*1000 € / jour calendaire / personne*
Non-respect des exigences de tri des déchets, décrits au CCTP et PGCSPS (absence des bennes de tri sélectif, de tri en bennes, non remise de bordereaux de suivi déchets)	*300 € / infraction*
Non-respect des plans de circulation et stockage du chantier	*300 € / infraction*
Non-respect des obligations d'étanchéité à l'air, 10 jours calendaires après la réception du rapport du diagnostiqueur	*300 € / jour calendaire*
Non-respect des mesures liées à la sécurité du chantier et des abords	*300 € / jour calendaire*

18. RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR PAR LE SERVICE PRESCRIPTEUR

Liste non exhaustive : Un lien de téléchargement du DCE par WETRANSFER sera transmis au maitre d'ouvrage

Pièces techniques communes :

☒ CCTP 00
☒ Planning prévisionnel de l'opération
☐ Liste des index BT + formule d'actualisation / révision
☒ RICT (rapport initial de contrôle technique)
☒ PGC (plan général de coordination)
☒ Plans
☒ Diagnostics, Études (amiante, sols, PEMD…)
☒ Photos/Plan de situation… (intégrés au jeu de plans)
☒ Plans particuliers (Détails…)

Pièces propres à chaque lot :

☒ CCTP ☒ DPGF

19. DELAIS DE LA PROCEDURE A PRENDRE EN COMPTE

PROCEDURE TRAVAUX	DELAI ET PUBLICITE TRAVAUX	DELAI NOTIFICATION APRES REJET
MAPA **>40K€ < 100k€**	Minimum 3 semaines de publicité	Pas de délai
MAPA **> 100k€** (=>31/12/2024)	Minimum 3 semaines de publicité **(Recommandation de 4 semaines mini)**	Pas de délai
	Publicité BOAMP	
TRAVAUX **> 5 404 K€**	Minimum 30 jours de publicité	Délai Standstill : 11 jours Notification dématérialisée
	Commission des marchés / AG	

20. PROPOSITION DE CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

1. Date de remise du dossier PRO : **06/04/26**
2. Date de remise de la fiche de proposition : **14/06/26**
3. Date de remise du DCE : **A définir à validation du PRO par le maitre d'ouvrage**
4. Date de validation des pièces administratives : **A définir par le maitre d'ouvrage**
5. Date Publication : **A définir par le maitre d'ouvrage**
6. Date des visites (le cas échéant) : **A définir par le maitre d'ouvrage**
7. Date limite de remise des offres (DLRO) : **A définir par le maitre d'ouvrage**
8. Analyse des offres (MOE) : **2 semaines minimum (hors négociation éventuelle)**
9. Date de remise de l'analyse technique finale : **A définir avec le maitre d'ouvrage**
10. Commission des marchés (le cas échéant) : **A définir avec le maitre d'ouvrage**
11. Courriers de rejet : **A définir avec le maitre d'ouvrage**
12. Notification : **A définir avec le maitre d'ouvrage**
13. OS démarrage préparation et travaux : **A définir avec le maitre d'ouvrage**

Pour validation et avis,
A Clermont-Fd, le 14/06/2026, AMC2 Architectes